
CONVENTION DE PARTENARIAT RECIPROQUE

Entre

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Nouvelle-Calédonie, CESE-NC
représenté par **Monsieur Daniel CORNAILLE**
Président

Et

Le Conseil Economique, Social et Culturel de Polynésie française, CESC-PF
représenté par **Monsieur Winiki SAGE**
Président

Le Comité Consultatif, Social et Economique des Iles Wallis et Futuna, CCSE-WF
représenté par **Monsieur Christian VAAMEI**
Président

Préambule

Dans la continuité de la précédente convention signée à Wallis et Futuna en 2014, le présent accord s'inscrit dans le cadre de l'organisation d'échanges d'analyses, d'études et d'informations communicables entre le Conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE-NC), le Conseil économique, social et culturel de Polynésie française (CESC-PF), et le Comité consultatif, social et économique des Iles Wallis et Futuna (CCSE-WF).

Les trois institutions souhaitent formaliser cette démarche par la signature **de la présente convention de partenariat tripartite.**

1. Objet de la convention

Le CESE-NC, le CESC-PF et le CCSE-WF sont trois institutions consultatives tournées vers l'analyse, la réflexion et l'élaboration des stratégies du développement de leurs territoires. Ils constituent une véritable force de proposition dans la mise en œuvre des politiques publiques au travers de leurs avis et rapports.

La présente convention décline les actions retenues par les trois partenaires en vue de renforcer leur collaboration.

Les signataires s'engagent à développer des actions communes autour des axes suivants :

- Connaissances réciproques des services et des missions ;
- Échanges d'informations communicables dans le cadre de travaux ;
- Études sur des thématiques communes.

Axe 1 Connaissances réciproques des méthodes de fonctionnement et des services

Le CESE-NC, le CESC-PF et le CCSE-WF échangent l'ensemble des informations nécessaires à une meilleure connaissance réciproque de leurs services et à une collaboration renforcée. Ces documents (organigrammes etc...), dans la mesure où ils sont nominatifs, seront mis à jour de manière périodique et en tout état de cause au moins une fois par an.

Axe 2 Echanges d'informations communicables

Le CESE-NC, le CESC-PF et le CCSE-WF émettent des avis sur les politiques économiques, sociales, culturelles et environnementales et les orientations dans tous les domaines relevant de leur compétence, en fonction des lois statutaires régissant leurs territoires réciproques. Ils peuvent en outre, de leur propre initiative, émettre des vœux sur toutes questions d'intérêt local relevant de leurs domaines de compétence. Ils réalisent des études prospectives pour anticiper les évolutions et aider à l'élaboration des stratégies de développement local.

Axe 3 Études sur des thématiques communes

Chacune des parties s'engage à transmettre aux autres parties toute information qu'elle juge utile et qui n'est pas soumise à la confidentialité, notamment les rapports d'activité, lettres d'information et compte-rendu de séminaires ou de toute autre réunion organisée par chaque institution.

2. Le pilotage et le suivi du partenariat

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La réalisation des actions définies par la présente convention sera assurée par une rencontre annuelle entre le CESE-NC, le CESC-PF et le CCSE-WF. Au cours de ces échanges, les trois institutions proposeront des thèmes susceptibles d'être pris en compte pour leurs programmes de travail réciproques.

3. Les référents de la convention

Dans chaque entité signataire, un référent est désigné en la personne des trois secrétaires généraux des trois institutions.


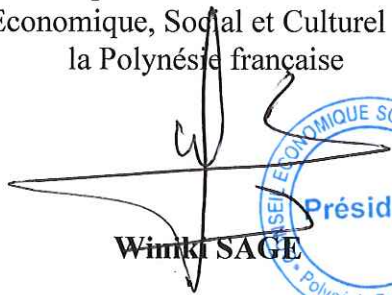
Fait à Papeete (Polynésie française), le 11 juillet 2017.

Le président du Conseil Economique, Social
et Environnemental de la Nouvelle-Calédonie



Daniel CORNAILLE

Le président du Conseil
Economique, Social et Culturel de
la Polynésie française



Winkii SAGE

Le président du Comité Consultatif,
Social et Economique des Iles Wallis et Futuna



Christian VAAMEI